



Communiqué de presse

lundi 10 janvier 2011

GESTION DES DECHETS

Collecte des encombrants, retrouvez toutes les dates de collectes des 22 communes sur le site Internet de l'AggLO

Cette collecte ne doit pas éviter aux habitants de penser à limiter leur production de déchets.

Le don, le réemploi, la réparation ou la location sont les bons réflexes à avoir pour éviter de produire des déchets.

L'apport en déchetterie, qui permet de valoriser le recyclage, est quant à lui complémentaire de cette collecte annuelle dans les 22 communes de l'AggLO.

Collecte pour les communes en « monozones »

Les communes dites en « monozones » sont collectées sur une seule journée, les dates de collecte sont d'ores et déjà en ligne sur le site Internet de l'AggLO :

- 7 mars 2011 : Saint Hilaire Saint Mesmin
- 10 mars 2011 : Saint Pryvé Saint Mesmin
- 30 mai 2011 : Ormes
- 6 septembre 2011 : Saint Cyr en Val
- 9 septembre 2011 : Semoy
- 26 septembre 2011 : Bou et Mardié
- 27 septembre 2011: Chécy
- 3 octobre 2011 : Chanteau et Marigny les Usages
- 4 octobre 2011 : Boigny sur Bionne et Combleux

Collecte pour les communes en « multizones »

Les communes dites en « multizones » sont celles dont l'étendue nécessite une collecte sur plusieurs jours. Pour ces communes, un document d'information sera également diffusé dans les boîtes aux lettres des habitants pour les informer du jour précis de collecte sur les secteurs les concernant. Les cartes indiquant les zones et les dates de collectes correspondantes sont consultables en ligne.

- 7 et 8 février 2011 : Saran
- 14, 15,16 et 17 février 2011 : Saint Jean de la Ruelle
- 15,16 et 17 mars 2011 : Saint Jean de Braye
- 21, 22, 23 et 24 mars 2011 : Olivet
- 28 et 29 mars 2011 : Saint Jean le Blanc
- 30 et 31 mars 2011 : Saint Denis en Val
- Entre le 4 et le 15 avril et entre le 2 et le 17 mai 2011 : Orléans
- 19, 21 et 22 septembre 2011 : Fleury les Aubrais
- 28 et 29 septembre 2011 : La Chapelle Saint Mesmin
- 5 et 6 octobre 2011 : Ingré

.M



BOIGNY SUR BIONNE - BOU - CHANTEAU - CHÉCY - COMBLEUX - FLEURY LES AUBRAIS - INGRÉ - LA CHAPELLE SAINT MESMIN - MARDIÉ -
MARIGNY LES USAGES - OLIVET - ORLÉANS - ORMES - SAINT CYR EN VAL - SAINT DENIS EN VAL - SAINT HILAIRE SAINT MESMIN -
SAINT JEAN DE BRAYE - SAINT JEAN DE LA RUELLE - SAINT JEAN LE BLANC - SAINT PRYVÉ SAINT MESMIN - SARAN - SEMOY



RAPPEL

Les objets acceptés : ferrailles, mobilier usagé, portes et planches, matelas et sommiers, moquette et carrelage, cartons et gros emballages, déchets de petits travaux de bricolage.

Les objets refusés devant être déposés en déchetterie : pneus, déchets verts, piles et batteries, huile de vidange, déchets dangereux (acides, solvants, produits phytosanitaires..), ordures ménagères, gravats, déchets de chantiers, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Il est demandé aux habitants de bien vouloir sortir leurs encombrants la veille au soir sur le trottoir devant leur domicile.

Pour toute question sur vos déchets : 02 38 56 90 00

Courriel : qualitedechets@agglo-orleans.fr

Contact presse AGGLO

Anaïs LAUB BERRIER, Chargée de communication Environnement/Aménagement
Tél. : 02 38 78 77 26 / Fax : 02 38 78 49 01 – alaub-berrier@agglo-orleans.fr



BOIGNY SUR BIONNE - BOU - CHANTEAU - CHÉCY - COMBLEUX - FLEURY LES AUBRAIS - INGRÉ - LA CHAPELLE SAINT MESMIN - MARDIÉ -
MARIGNY LES USAGES - OLIVET - ORLÉANS - ORMES - SAINT CYR EN VAL - SAINT DENIS EN VAL - SAINT HILAIRE SAINT MESMIN -
SAINT JEAN DE BRAYE - SAINT JEAN DE LA RUELLE - SAINT JEAN LE BLANC - SAINT PRYVÉ SAINT MESMIN - SARAN - SEMOY